Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261013-D_2026_48-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 13 OCTOBRE 2026

**Nombre de conseillers : 11**
**Présents : 10**
**Votants : 10**

**Date de convocation : 03 octobre 2026**
**Date d'affichage : 03 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

**Étaient présents :** Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

**Était absente excusée :** Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h00.
Floriane VALLEAU est nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026-48**
**Objet : Affaires scolaires – Charges de fonctionnement des Ecoles privées Convention 2023-2026 avec l'OGEC de l'école Notre Dame de Montfort sur Meu**

**AVENANT N° 2 : ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

## Exposé :

Madame le Maire rappelle la convention signée par les huit communes afin d'appliquer les mêmes règles à tous les enfants scolarisés quel que soit l'école et la commune d'accueil sur le territoire de Montfort Communauté.

Les dispositions prévues dans cette convention sont identiques à celle régissant la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Elle est basée sur le coût moyen annuel à l'élève maternelle et élémentaire, calculé sur l'ensemble des dépenses réelles des communes concernées, réduit de 20 % dans un souci de coopération et de solidarité intercommunales et au regard des capacités financières des communes concernées.

Le tableau des coûts pour l'année 2024-2025 et la proposition pour l'année 2025-2026 sont présentés :

| Elèves | 2024-2025 | | 2025-2026 | |
|---|---|---|---|---|
| | Coût moyen | Après abattement | Coût moyen | Après abattement |
| Maternels | 1 867.02 € | 1 493.61 € | 1 799.09 € | 1 439.27 € |
| Primaires | 476.71 € | 381.37 € | 512.41 € | 409.93 € |

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261013-D_2026_48-DE

*Vu la loi n°2009.1312 du 28 octobre 2009 relative aux financements des écoles privées*
*Vu le code de l'éducation (livre IV, titre IV, chapitre II) et notamment son article L442-5-1*
*Considérant l'accord survenu entre les communes du territoire de Montfort Communauté :*

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention 2023-2026 proposant un coût après abattement de :
    - 1 439.27 € par élève maternelle (hors aide à caractère social)
    - 409.93 € par élève élémentaire (hors aide à caractère social)
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2

La Secrétaire de séance,
Floriane VALLEAU

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE (ILLE-ET-VILAINE)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire